Lors d'un séminaire de l'OMDH à Agadir : Le sort des 773 réfugiés vivant au Maroc remis sur la table

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 15-02-2010 21:45:30

773 réfugiés se trouvent sur le sol marocain dont 191 enfants et 233 femmes. 280 viennent de la Côte d'Ivoire, 209 du Congo, 157 d'Irak, 29 de Palestine, 17 du Libéria, 16 du Congo Brazzaville, Rwanda, 60 d'autres nationalités.

En dépit des efforts déployés pour les protéger, les réfugiés du Maroc font l'objet d'une exploitation sauvage tant au niveau politique qu'économique nécessitant des mesures importantes pour améliorer leurs conditions de vie.

Après Oujda et Tanger, l'Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH) en partenariat avec le CCDH a organisé les 12 et 13 février derniers son 3ème séminaire, dont les débats s'articulent autour de la situation des réfugiés et en particulier, la mise en place d'un processus national institutionnel de gestion des affaires des réfugiés.
L'absence d'une vision claire jette du flou sur les actions de protection des réfugiés au Maroc et partant ne reflète pas les efforts consentis dans le domaine par le Maroc. En partenariat avec le HCR et le CCDH, l'OMDH approfondit le débat sur les conditions de vie des réfugiés au Maroc. Pays émetteur d'émigrés, le Royaume est devenu un pays de transit et d'accueil de centaines de réfugiés pour la plupart d'origine subsaharienne. « Cette nouvelle position du Maroc nous impose un engagement moral vis-à-vis de ces réfugiés », a déclaré le vice-président de l'OMDH avant d'enchaîner : « Nous sommes convaincus de la complexité du sujet des réfugiés, d'où la nécessité d'impliquer en plus des organismes internationaux, des institutions nationales oeuvrant dans le domaine des droits de l'Homme, les ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Justice et la Gendarmerie Royale. » Les efforts consentis dans le domaine permettront d'améliorer les conditions de protection et de résidence au Maroc en symbiose avec les engagements internationaux du pays.

Au terme du séminaire, les participants ont émis les recommandations suivantes:
- mise en place d'une législation nationale adéquate, respectant la législation internationale et les droits de l'Homme ainsi que la création d'une institution nationale dédiée au traitement des dossiers des réfugiés (études des dossiers) ;
- ouvrir un débat national qui regroupera toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées.
- faire collaborer les différentes institutions opérant dans ce cadre pour assurer une meilleure intégration des réfugiés (surtout les femmes et les enfants) ;
- faire en sorte que l'amélioration de la situation des réfugiés soit un des points du plan national, en phase d'élaboration dans le cadre des droits de l'Homme et de la démocratie.

Nour-Eddine SALLOUK
Libération